



Future politique énergétique du Québec : un projet de société attendu

Mémoire déposé par le
Regroupement national des conseils régionaux
de l'environnement
à la commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Septembre 2013

La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**



Rédaction

Philippe Bourke, directeur général

Révision de contenu

Comité énergie

Comité transports et aménagement du territoire

Cédric Chaperon, chargé de projet

Révision linguistique

Isabelle Poyau, coordonnatrice

Édition

Anne-Marie Gagnon, responsable des communications



Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022
www.rncreq.org

Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE	4
Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie	6
Commentaires sur le processus de consultation	9
Commentaires sur le document de consultation	11
Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique	15
Position du RNCREQ sur les six grandes orientations proposées	18
1. Lutte contre les changements climatiques	18
2. Efficacité énergétique	19
3. Le défi des transports.....	21
4. Aménagement du territoire.....	23
5. Le levier des énergies renouvelables	24
6. Gérer les hydrocarbures	29
Les trois conditions de succès	36
1. Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités	36
2. Susciter l'adhésion	36
3. Des instruments de gouvernance appropriés	37
Principales recommandations du RNCREQ	38

Présentation du RNCREQ et des CRE

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se

faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2013, les CRE comptent ensemble près de 1 800 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement au Québec

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.).

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom.

Les CRE et le RNCREQ, des acteurs engagés dans le secteur de l'énergie

Les CRE sont très actifs dans le secteur de l'énergie depuis de nombreuses années, que ce soit en menant différents projets de sensibilisation ou en participant à diverses consultations tels que le débat public en 1995 ou les audiences publiques du BAPE qui se sont tenues sur leur territoire.

Le RNCREQ joue aussi un rôle important dans ce secteur. Depuis 1998, il intervient au nom de ses membres à la Régie de l'énergie, et il représente les CRE au BAPE, à l'Assemblée nationale et sur diverses autres tribunes (conférences, médias, etc.).

Enfin, comme le mentionne l'introduction du document de consultation de la Commission, le regroupement des CRE s'est penché sur la question de l'avenir énergétique du Québec et contribue à développer une vision et des pistes d'action. Il a lancé dès 2010 une importante campagne de réflexion et de mobilisation, les [Rendez-vous de l'énergie](#), a organisé le premier [Forum québécois sur l'Énergie](#) et a mis sur pied dans toutes les régions la démarche [Par notre PROPRE énergie](#).

Vision du RNCREQ et des CRE dans le secteur de l'énergie

L'énergie, une problématique majeure pour l'environnement

L'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur Terre.

Récemment, les mesures de concentration atmosphérique de CO₂ ont révélé que le seuil de 400 ppm avait été franchi, confirmant à nouveau l'urgence d'agir.

En parallèle, la diminution des sources de pétrole conventionnelles entraîne une importante hausse des prix de cette forme d'énergie et une course effrénée vers de nouveaux gisements, généralement non-conventionnels, plus polluants et plus coûteux à extraire.

De plus, notre mode d'occupation du territoire, fortement dépendant de l'automobile, implique le développement, la réparation et l'entretien d'infrastructures coûteuses, sans compter les problèmes de santé publique et de congestion associés. Cela impose un changement de cap profond en matière de mobilité, et ce, dans un contexte de finances publiques précaires.

Enfin, trop souvent les enjeux relatifs au secteur de l'énergie sont vus dans une perspective d'urgence et/ou de court terme, sans planification d'ensemble et presque exclusivement sous l'angle de la **production** : quelles sources d'énergie doit-on exploiter pour en tirer le maximum de bénéfices ? Lesquelles ont le moins d'impacts sur l'environnement ? Comment soutenir le développement technologique ou le financement de telle ou telle filière ? Malheureusement, cette manière incomplète de définir les enjeux encourage le phénomène de surconsommation d'énergie. On oublie que l'énergie sert avant tout à répondre à un besoin (chauffage, éclairage, force motrice, etc.) et que c'est en questionnant la **consommation** que l'on pourra tenter de répondre à ces besoins avec le minimum d'impacts, notamment par des mesures d'économie d'énergie.

La présente consultation arrive donc à point nommé. C'est plus qu'une politique énergétique qui doit en émerger, c'est un projet de société qui est attendu.

Notre vision

Si l'on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie qui contribuera à la vitalité économique du territoire tout en assurant le respect de l'environnement et l'équité entre les peuples et les générations, il nous faut viser ces deux cibles :

- soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie, dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire;
- favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

En somme, les CRE et le RNCREQ estiment que le Québec peut augmenter significativement son autonomie énergétique tout en réduisant drastiquement les impacts associés à la production et à la consommation de l'énergie **sans avoir nécessairement recours à de nouvelles sources de production**. En effet, si l'on diminue significativement notre consommation de pétrole dans les transports (en réduisant la consommation et la taille des véhicules, en augmentant le nombre de personnes par véhicule, en réduisant les besoins de motorisation par un aménagement durable du territoire, etc.), on réduit la pollution et les émissions de GES, on améliore la santé publique et en s'enrichit (en dépensant moins et en diminuant l'exportation de capitaux pour l'achat de véhicules et d'énergies fossiles).

En conséquence, le RNCREQ estime qu'il faut s'intéresser autant au profil de production que de consommation de l'énergie. C'est en traitant ces aspects de manière intégrée qu'il sera possible d'envisager un développement énergétique du Québec qui soit socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Une cible rassembleuse et efficace : la réduction de la consommation de pétrole

Comme le mentionne le document de consultation en introduction, au cours des dernières années, les CRE se sont investis dans une démarche stratégique structurée pour aborder le dossier de l'énergie. Dès 2010, la démarche des *Rendez-vous de l'énergie* a contribué à éveiller la conscience des Québécois et des Québécoises à l'égard de notre dépendance au pétrole. Un impressionnant collectif de partenaires s'est mobilisé autour de cette initiative et a permis aux seize conseils régionaux de l'environnement de joindre et mobiliser les décideurs et acteurs socioéconomiques de leur région par une foule d'activités.

Une [déclaration d'engagement](#), signée par plus de 150 organisations, a par ailleurs démontré l'importance de l'enjeu aux yeux des représentants d'organisations de nombreux secteurs de la société. Avec les CRE, ils s'engagent à contribuer à réduire la dépendance au pétrole, dont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont majeurs et faciles à concevoir.

Depuis 2012, c'est avec la démarche *Par notre PROPRE énergie* que le travail s'est poursuivi. Concrètement, cette nouvelle démarche a permis la mise en place de Tables régionales sur la réduction de la dépendance au pétrole. En prenant appui sur un portrait

énergétique propre à chaque région (démographie, transports, aménagement du territoire, consommation et production d'énergie, efficacité énergétique, etc.), les membres de ces Tables ont identifié les actions les plus appropriées à promouvoir et à mettre en œuvre pour engager chaque région dans une stratégie globale et intégrée de réduction de la consommation de pétrole.

Réduire la dépendance au pétrole nécessite que l'on favorise l'efficacité énergétique et la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables locales ; cette démarche concourt ainsi directement aux deux principaux objectifs que poursuit le RNCREQ en matière d'énergie.

En ciblant directement le pétrole, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que cette dépendance est certes préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire, et d'en tirer des bénéfices.

La réduction de la consommation des autres sources d'énergies fossiles est aussi importante et préoccupe le RNCREQ, mais cibler le pétrole a beaucoup plus d'impacts étant donnée la place qu'il occupe dans le bilan énergétique et des émissions de GES. Il est aussi le seul à interpeller directement l'ensemble des Québécois de toutes les régions, cela particulièrement à cause de leur dépendance à l'automobile.

Commentaires sur le processus de consultation

Nous l'avons dit plus tôt, la présente consultation est selon nous absolument nécessaire et constitue une excellente opportunité pour la population québécoise de se mobiliser autour d'une vision commune du développement. S'appuyant sur la longue expérience des CRE et du RNCREQ en matière de consultation du public, le RNCREQ transmet les remarques suivantes relativement au processus de consultation retenu.

Tournée régionale

Le RNCREQ apprécie grandement le fait que cette démarche soit itinérante, avec des séances de consultation un peu partout au Québec. Nous déplorons toutefois le fait que la Commission ne visitera pas deux des dix-sept régions administratives (Laval et Centre-du-Québec).

Dans ce contexte, nous saluons toutefois les efforts entrepris pour assurer la web diffusion des séances.

Soutien à la participation

La participation à de telles consultations exige un investissement plus ou moins grand de la part des intervenants, que ce soit les ressources humaines impliquées dans la recherche, la rédaction et la présentation du mémoire, ou encore pour les dépenses afférentes (expertise externe, graphisme, impression, déplacements, etc.).

Comme ce fût le cas lors de consultations similaires, l'accès à un soutien financier de base permet aux ONG environnementales, qui ont des ressources limitées, de compenser ces coûts. Cela favorise donc une meilleure participation et une contribution de plus grande qualité de leur part.

Le RNCREQ aurait souhaité que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien financier pour la participation des ONGE à la consultation.

Nous soulignons toutefois positivement les éléments déployés par la Commission pour soutenir la participation : site web, liens et références, participation en ligne, guide de réflexion, document de consultation. Les commentaires du RNCREQ sur ce point sont présentés à la section suivante.

Communication et mobilisation

Le RNCREQ est d'avis que le succès d'une telle consultation passe inévitablement par la participation la plus large possible de la société civile. Non seulement parce que cela permet d'enrichir la réflexion en multipliant les contributions, mais aussi parce qu'une telle consultation est une occasion unique d'augmenter le niveau de compréhension de la population québécoise à l'égard des enjeux énergétiques.

Même si nous saluons les efforts qui ont été déployés par la Commission afin de susciter cette participation, notamment par de la publicité dans les médias et en animant un compte twitter, le RNCREQ est d'avis que ce niveau d'effort n'est pas suffisant pour des enjeux de cette importance pour le développement du Québec.

Et la suite ?

Le RNCREQ est relativement inquiet quant aux étapes qui suivront les travaux de la commission. Il aurait été utile de connaître plus en détail les mécanismes prévus par le gouvernement du Québec pour l'élaboration et l'adoption de la future politique énergétique.

Nous sommes d'avis que la participation de la société civile ne doit pas prendre fin après cette première étape de consultation. C'est une condition essentielle pour assurer l'adhésion nécessaire à sa mise en œuvre.

En outre, il serait utile de prévoir des mécanismes de réflexion plus ciblés et plus approfondis pour guider certains des choix qui devront être faits en vue de l'adoption de la politique (réforme des mécanismes de gouvernance, choix des cibles et des moyens à mettre en œuvre, etc.).

Commentaires sur le document de consultation

Les éléments positifs

De manière générale, le RNCREQ considère que le document de consultation est de très grande qualité et est relativement complet. Il présente des informations utiles et actuelles, et les concepts sont bien vulgarisés.

En outre, le RNCREQ est heureux de constater que le document permet non seulement d'ouvrir la réflexion sur la production d'énergie, mais qu'il aborde aussi très largement les enjeux de consommation. Ainsi, une large place est faite à l'efficacité énergétique, aux transports et à l'aménagement du territoire.

Comme nous l'avons précisé plus tôt, ce n'est qu'en traitant ces dimensions de manière intégrée (production et consommation) qu'il sera possible de faire des choix cohérents en faveur d'un développement énergétique socialement acceptable, bon pour l'environnement et économiquement viable.

Les principales lacunes

Planification de l'aménagement du territoire

Même si la consultation s'ouvre aux enjeux de transport et d'aménagement du territoire, certaines sections du document illustrent à quel point ces enjeux sont difficiles à intégrer lorsqu'on parle de planification énergétique. Par exemple, la section introductive dresse l'historique des différents exercices de planification énergétique qui ont eu cours au Québec, de 1945 à nos jours. Or, aucune mention n'est faite des réflexions et des décisions (ou non-décisions) en matière de bâtiment, de normes de construction, d'occupation du territoire, de transport public, etc., qui pourtant sont déterminantes en matière de consommation d'énergie.

Mécanismes de gouvernance

Le RNCREQ s'étonne que le document de consultation n'aborde pas les différents mécanismes de gouvernance en place dans le domaine de l'énergie au Québec, lesquels ont une très grande incidence sur les choix de production et de consommation d'énergie. Quelles sont les responsabilités de l'État, des municipalités, des organismes publics (Hydro-Québec, Régie de l'énergie, CPTAQ) ? Les modes de prise de décision et les processus de consultation du public sont-ils appropriés ? Comment peut-on éviter les erreurs et assurer une meilleure cohérence dans les décisions de ces différents acteurs ? Ces questions méritent réflexion et clarification.

Tarifs de l'énergie

Le document n'aborde pas non plus la dimension des tarifs de l'énergie. Il s'agit pourtant d'un élément fondamental dans la réflexion, considérant notamment le rôle que ces derniers jouent dans les choix de consommation. En y ajoutant diverses taxes et redevances, les tarifs d'énergie sont en général utilisés pour générer des revenus et/ou pour servir d'incitatifs, le tout à des fins environnementales, sociales ou économiques. Le document aurait dû fournir de l'information sur le niveau de ces taxes et redevances, sur la manière dont elles sont fixées et sur leur utilité (avec, à l'appui, un aperçu des pratiques en cours ailleurs dans le monde).

Liens avec la santé

L'argument de la santé pour interpeller la population et les décideurs en faveur d'une véritable révolution énergétique est à peine effleuré. Il s'agit pourtant d'une priorité des Québécois et des Québécoises; la santé est en outre le plus important poste de dépense du gouvernement. Or les liens entre la santé publique et le secteur de l'énergie (en particulier la consommation) sont nombreux, importants et documentés.

Transport de l'énergie

Mis à part les projets récents d'inversement ou de construction d'oléoduc et de gazoduc, les enjeux de transport de l'énergie ne sont que survolés dans le document. Il existe pourtant bien d'autres modes de transport de l'énergie en usage et en développement au Québec (lignes électriques, bateaux, trains, camions, etc.), lesquels ont de nombreuses incidences en termes d'impacts, de risques et de coûts.

Efficacité énergétique

Même si le document présente beaucoup d'informations concernant les potentiels et bénéfiques de l'efficacité énergétique, il manque à notre avis une section concernant les freins qui entravent le développement de cette filière. Pourquoi, malgré les bénéfices et les politiques antérieures, devons-nous toujours défendre l'évidence de sa place dans le portefeuille énergétique québécois ?

Par ailleurs, le RNCREQ remarque que le 3^e paragraphe de la section 3.3 (page 51) prête à confusion. À quoi veut-on en venir en affirmant que « les économies d'énergie ne diminuent pas nécessairement la consommation » ? Cette affirmation est vraie mais elle ne doit absolument pas être perçue comme une fatalité ou encore comme un objectif. Si le Québec veut faire face rapidement et de façon conséquente aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, il doit se donner pour objectif de réduire de manière globale sa consommation d'énergie, actuellement parmi les plus importantes au monde, à 5 Tép par habitants. Nous devons être plus efficaces, mais aussi plus sobres. À cet égard, il aurait été utile de s'inspirer des pratiques en cours dans les pays scandinaves, lesquels parviennent à des niveaux de consommation d'énergie bien inférieurs aux nôtres, dans des conditions météorologiques semblables à celles du Québec.

Énergies renouvelables

Le document aborde les nouvelles filières d'énergie renouvelable sans toutefois présenter un aperçu du potentiel de développement de chacune d'entre elles, ni les conditions nécessaires en amont pour que le développement se fasse de manière harmonieuse (encadrement, balises, règles, normes, etc.). En outre, les informations sur les coûts, les usages et les perspectives sont partielles, absentes ou même confuses :

- dans le second paragraphe de la page 23, on dit que les énergies renouvelables ont des coûts de production trop élevés, alors que dans le paragraphe suivant, on dit plutôt que la géothermie et le solaire sont actuellement compétitifs avec les prix de l'électricité et du gaz naturel ;
- on parle très peu du potentiel de production de biométhane alors qu'un important programme gouvernemental est actuellement en place pour favoriser la valorisation des résidus organiques par l'entremise de cette filière ;
- lorsqu'il est question de biomasse forestière, à la page 14, on se limite aux perspectives d'utilisation pour la production d'électricité ou la cogénération, faisant fi du potentiel d'utilisation de cette ressource pour la production directe de chaleur, plus adaptée ;
- le solaire passif reste une forme d'énergie négligée, malgré son vaste potentiel pour la réduction des besoins de chauffe et d'éclairage ;
- il serait utile de connaître le potentiel de production de biodiesel et de savoir pourquoi il est principalement exporté.

Le secteur agricole

Dans le document de consultation, le secteur agricole est pratiquement oublié, à part quelques mentions au début pour les émissions des GES. Pourtant ce secteur compte 28 700 exploitations au Québec, et il occupe près du tiers du territoire municipalisé et plus de 50 % de la superficie des municipalités de la vallée du Saint-Laurent. Il génère des recettes financières annuelles de 8,2 G\$¹.

Bien qu'en 2009, l'agriculture utilisait environ 1 % de l'énergie totale consommée au Québec, près de 70 % de l'énergie consommée par ce secteur provenait de sources d'énergie non renouvelables, dont plus de 50 % de l'essence et du diesel, et 12 % du propane². De plus, la fabrication de nombreux intrants utilisés en agriculture nécessite une grande quantité d'énergie, en particulier les fertilisants fabriqués à partir de gaz naturel.

Cette dépendance aux hydrocarbures fossiles fait en sorte que toute variation du coût de l'énergie se répercute fortement sur les coûts de production. En contrepartie, le secteur

1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (2013). *Politique de souveraineté alimentaire*, Gouvernement du Québec, 48 p.

2. Ressources naturelles Canada. *Consommation d'énergie secondaire et émissions de GES par utilisation finale et source d'énergie – excluant les GES liés à l'électricité, Secteur agricole, Québec*, Tableau 6, base de données historique - novembre 2011.

agricole recèle un bon potentiel, techniquement réalisable et démontré, de réduction de la consommation d'énergie et de substitution d'hydrocarbures fossiles par différentes sources d'énergie renouvelable provenant, entre autres, de matières résiduelles générées par les activités forestières et agricoles (biomasse).

Enfin, comme le démontrent les travaux du Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie, les milieux ruraux pourraient se positionner avantageusement au cœur d'une stratégie de développement de filières d'énergie renouvelable locale : « En mettant en place les conditions propices à un développement régional des énergies renouvelables communautaires et de l'efficacité énergétique, un virage important pourra se prendre. [...] Un nombre considérable d'intervenants du milieu rural sont désireux de contribuer à cet effort. Ils confirment qu'aussitôt levées certaines contraintes, le secteur de l'énergie pourra jouer un rôle primordial pour le développement du monde rural et des énergies renouvelables, au bénéfice du Québec tout entier. »³

Plus globalement, les choix dans le domaine de l'énergie peuvent servir de support aux orientations dans le domaine agroalimentaire. L'énergie peut en effet servir de levier pour favoriser la production locale et les cycles courts, notamment dans les régions nordiques où la majeure partie des aliments est importée. Il existe par exemple des projets de production en serre à partir de la chaleur résiduelle des procédés industriels au Saguenay. Rendre les régions davantage autosuffisantes est donc un défi autant énergétique et économique qu'agricole.

Le secteur industriel

Au chapitre des perspectives de croissance de la consommation, en particulier dans le secteur industriel, il aurait été utile de connaître les impacts potentiels sur la croissance de la consommation advenant la réalisation des grands projets de développement tel que le Plan Nord. Quelles seraient les implications en terme de besoin de nouvelles infrastructures (transport, distribution, production, etc.) ?

Consommation des ménages

Enfin, il aurait été utile selon nous de présenter des données économiques afin de dresser un portrait de la consommation d'énergie des ménages. Quels sont les budgets annuels moyens par type de ménage pour le transport (essence), pour le chauffage (électricité, gaz, mazout, biomasse) ? Comment ces coûts ont-ils évolué au cours de la dernière décennie ? Quels seront les impacts d'éventuelles hausses du coût de l'énergie pour le budget des ménages ? Ces données permettraient de mettre en valeur les bénéfices individuels et collectifs d'une stratégie de réduction de la consommation d'énergie. En effet, les ménages par leurs choix de consommation et par leurs changements de comportements peuvent avoir une influence considérable sur la consommation d'énergie. Bien sûr, cela doit aller de pair avec des programmes de sensibilisation, des obligations et des incitatifs.

3. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (2011). *L'énergie renouvelable : source naturelle de succès pour le développement rural*, Rapport du Groupe de travail sur le milieu rural comme producteur d'énergie, Gouvernement du Québec, 63 p.

Commentaires sur les objectifs de la future politique énergétique

[Ces commentaires se basent sur les éléments présentés en page 53 du document de consultation.]

De manière générale, le RNCREQ estime tout d'abord que les objectifs de la politique devraient être plus clairs. On doit se limiter à ce qui est recherché, et donc éviter d'argumenter sur le « pourquoi » et le « comment ». Par ailleurs, les objectifs devraient aussi être plus précis, en ajoutant à chacun une cible.

Le tableau suivant présente les propositions de modifications du RNCREQ.

Document de consultation	Proposition du RNCREQ
<i>Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;</i>	Réduire de manière significative les émissions de gaz à effets de serre associées à la consommation d'énergie afin d'attendre la cible de réduction de 25 % en 2020 par rapport au niveau de 1990.
<i>Utiliser les surplus d'électricité pour accentuer l'électrification des transports et développer l'industrie;</i>	Utiliser les surplus d'électricité comme levier pour stimuler le développement économique des régions et pour encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports.
<i>Favoriser l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et pour toutes les sources d'énergie pour le développement des régions;</i>	Pour 2020, réduire la consommation globale d'énergie des Québécois de 25% (3,75 Tep/habitant).
<i>Miser sur la production d'énergies renouvelables (hydroélectricité et éoliens) et développer les énergies renouvelables émergentes (hydrolienne, solaire passif, géothermique, etc.) en favorisant le développement et l'innovation;</i>	Accroître l'autonomie et la sécurité énergétique en soutenant l'innovation et en développant les énergies renouvelables décentralisées.

<p><i>Explorer et exploiter de façon responsable les réserves d'hydrocarbures du territoire et valoriser cette ressource afin d'enrichir tous les Québécois;</i></p>	<p>Faire une analyse coûts-bénéfices de l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du territoire afin d'évaluer comment elles peuvent contribuer au développement durable du Québec, et si cela est compatible avec l'objectif de réduire la consommation de pétrole et les émissions de GES.</p>
<p><i>Assurer à long terme la sécurité et la diversité des approvisionnements énergétiques du Québec.</i></p>	<p>Modifier les règles en matière d'aménagement et d'urbanisme de manière à réduire les besoins de mobilité et la consommation énergétique des bâtiments.</p>

Dans le document de consultation, on précise qu'« ensemble, ces objectifs permettront au Québec d'atteindre, dans un sens large, une plus grande indépendance énergétique. »

Le RNCREQ estime que, pour assurer l'indépendance énergétique au sens large, il faut nécessairement réduire les besoins d'énergie, d'une part, et le recours aux énergies non-renouvelables, d'autre part. En outre, les Québécois seront plus indépendants dans le secteur de l'énergie s'ils ont davantage recours aux sources d'énergies renouvelables décentralisées (moins sensibles aux aléas climatiques et économiques), s'ils réduisent leurs besoins de mobilité (transport des personnes et des marchandises) et s'ils peuvent compter sur des alternatives valables à l'auto-solo.

Le document de consultation énonce enfin trois pistes particulièrement propices à l'atteinte de ces objectifs.

Le tableau de la page suivante présente les propositions de modifications du RNCREQ.

Document de consultation	Propositions du RNCREQ
<i>Faire de l'efficacité énergétique et du levier de l'énergie propre deux piliers du développement économique pour toutes les régions du Québec;</i>	[Excellent - pas de modification]
<i>Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'électricité en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale;</i>	Réduire une part importante de la consommation d'hydrocarbures au profit de la consommation d'énergie renouvelable en développant les technologies requises, particulièrement dans le secteur des transports, ce qui positionnerait le Québec à l'avant-garde à l'échelle mondiale;
<i>Planifier l'aménagement du territoire en intégrant les considérations énergétiques comme une des valeurs centrales.</i>	Planifier l'aménagement du territoire de manière à garantir des choix de développement qui concourent aux objectifs de la politique.

Position du RNCREQ sur les six grandes orientations proposées

[Ces commentaires se basent sur une analyse de la section « Défis, balises et pistes » du document de consultation.]

1. Lutte contre les changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des plus grands défis auxquels fait face l'humanité. Les impacts anticipés sont tels qu'ils menacent les conditions d'existence sur Terre. Le RNCREQ et les CRE ont donc entrepris de faire de cet enjeu l'une de leur priorité d'action, que ce soit dans leurs interventions ou par différents projets de mobilisations et de sensibilisation.

Or, malgré l'urgence et l'importance d'agir pour contrer ce phénomène, et malgré le haut niveau de préoccupation général à cet égard, il n'est pas facile de convaincre les citoyens et les décideurs de passer à l'action tant les solutions impliquent des changements d'habitudes et de comportement exigeants. Comme le constate Christine Bérubé dans son essai réalisé en 2010 dans le cadre de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, les changements climatiques ne sont pas une cause pour laquelle les gens sont prêts à faire des sacrifices importants. Pour remédier à ce problème, elle recommande donc de « motiver la population à voir en la réduction de GES une opportunité de faire une meilleure vie, sans émissions, par l'entremise d'un projet de société »⁴.

Cette analyse rejoint un énoncé que l'on retrouve dans le document de consultation à l'effet qu'« il faudra nécessairement envisager la lutte contre les changements climatiques comme une occasion de développement économique sur la base de l'efficacité énergétique et de l'énergie propre. S'il relève ce défi, le Québec pourrait devenir un des chefs de file de la prochaine révolution énergétique à l'échelle mondiale. »

C'est justement en s'appuyant sur une telle approche que les CRE se sont engagés depuis 2010, grâce au soutien du Gouvernement du Québec et de nombreux autres partenaires, dans une démarche régionale visant la réduction de notre dépendance au pétrole : d'abord avec *Les Rendez-vous de l'énergie*, puis avec *Par notre PROPRE énergie*.

En ciblant directement la consommation de pétrole plutôt que les changements climatiques, les CRE ont fait la démonstration qu'il s'agit d'un moyen très efficace de susciter l'intérêt et la mobilisation des acteurs régionaux. En effet, ceux-ci comprennent que la dépendance à cette ressource est préoccupante, mais qu'il est possible en tant que région d'agir rapidement et concrètement pour la réduire. Plutôt que d'éventuels bénéfices sur le climat

4. Christine Bérubé. *Changements climatiques et distorsion de la perception des Québécois : de la communication à l'action*, Essai pour la maîtrise en environnement (M.Env.), sous la direction de Maria del Rosario Ortiz Quijan, Université de Sherbrooke, Juillet 2010, page i

à long terme, ce sont les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques concrets et immédiats qui sont mis de l'avant.

Le RNCREQ encourage donc la Commission à s'inspirer de l'approche développée par les CRE afin de proposer au gouvernement du Québec, à travers sa future politique énergétique, de se positionner comme un leader et à inspirer le monde entier à s'engager dans la réduction de la consommation de pétrole.

Cela implique qu'il faut non seulement identifier une cible de réduction de la consommation de pétrole, mais aussi se donner une stratégie structurée et planifiée pour l'atteindre. Et cette stratégie doit notamment reposer sur l'engagement et la mobilisation des acteurs à l'échelle régionale. En plus de politiques publiques et de programmes de soutien, il faut une mécanique pour stimuler et accompagner le changement à la base.

2. Efficacité énergétique

Nous avons souligné dans les sections précédentes que le RNCREQ apprécie le traitement réservé à l'efficacité énergétique dans le document de consultation; non seulement quant à l'importance à lui accorder dans la future politique, mais aussi sur les multiples cobénéfices qui y sont associés tant au plan environnemental, social, qu'économique. Ainsi, les efforts en matière d'efficacité énergétique se placent définitivement sur la voie d'un développement durable.

Le RNCREQ adhère donc parfaitement à la vision générale qui se dégage du document de consultation en matière d'efficacité énergétique. Des précisions importantes quant à cette vision méritent néanmoins d'être ajoutées :

- a. Dans le contexte actuel où des efforts importants doivent être consentis pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources, les efforts en efficacité énergétique doivent absolument viser une diminution globale de la consommation d'énergie des Québécois. On ne doit pas se limiter à freiner la croissance.

En général, malgré les avancées importantes en matière d'économie d'énergie, les économies monétaires qu'elles engendrent sont rapidement réinvesties dans d'autres activités énergivores (voir le rapport « L'économie d'Énergie dans un marché libre est-elle illusoire ? » par Patrick Déry du GREB, 2007). En somme, même si nous sommes globalement toujours plus efficaces, nous consommons toujours beaucoup d'énergie. Il faut à tout prix briser ce cycle.

En ce sens, le RNCREQ recommande que la future politique énergétique établisse une cible à atteindre en matière de consommation globale d'énergie, laquelle se situerait près des niveaux de consommation par habitant que l'on trouve dans les pays scandinaves.

- b. Les énergies fossiles ne doivent pas seulement être ciblées en particulier, elles doivent être LA priorité en matière d'efficacité énergétique. Comme nous l'avons souligné précédemment, le RNCREQ est d'avis que le Québec peut faire des gains considérables sur le plan social, environnemental et économique sans nécessairement

produire plus d'énergie renouvelable, mais en réduisant de manière substantielle sa consommation d'hydrocarbures, et en particulier du pétrole. D'abord en limitant les besoins (sobriété et efficacité), puis en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales.

- c. Comme nous l'avons également souligné dans une section précédente, le document de consultation ne propose pas d'analyse quant aux raisons qui expliquent le retard du Québec en matière d'efficacité énergétique, et ce, malgré les intentions maintes fois répétées. Le RNCREQ estime qu'il faut des instruments de gouvernance et un leadership très fort dans ce dossier. Ce leadership aurait pu être possible par l'entremise de l'Agence de l'efficacité énergétique, laquelle a plutôt été abolie au profit d'une direction du ministère des Ressources naturelles. On se retrouve aujourd'hui avec l'un des pires modèles de gestion que l'on pourrait imaginer dans le domaine.

Qui plus est, il n'y a virtuellement plus de cibles d'efficacité énergétique au Québec en ce moment ni de plan d'ensemble. Le contexte énergétique (prix de l'énergie, surplus, etc.) fait en sorte que les distributeurs de gaz et d'électricité n'ont actuellement aucun incitatif visant à encourager leurs clients à « faire » de l'efficacité énergétique, cela même si des mesures existent et seraient rentables pour leurs clients. Enfin, il y a un important besoin de structurer l'offre en efficacité énergétique dans le secteur des énergies fossiles.

Le RNCREQ demande donc au gouvernement de mettre sur pied une entité indépendante qui sera chargée de réaliser les objectifs de réduction de la consommation d'énergie dans tous les domaines (transports, bâtiments, procédés, etc.), de concevoir les programmes d'efficacité énergétique et de livrer lesdits programmes. Cette entité sera constituée d'une équipe chevronnée de gestionnaires et de vendeurs déterminés.

Pour les secteurs du gaz et l'électricité, les distributeurs devraient être contraints de réaliser des économies d'énergie de 1 % à 1,5 % de leurs ventes. Il faudrait par ailleurs modifier la loi sur la Régie de l'énergie pour que cette dernière soit chargée de veiller à ce que les distributeurs réalisent cette cible minimale et, en plus, la totalité des économies réalisables à un coût inférieur au coût évité.

Pour que la politique soit prise au sérieux, pour que le niveau d'effort soit élevé et soutenu et pour que les résultats soient concluants en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faut des cibles claires, des mécanismes de reddition de compte adéquats et des conséquences pour ceux qui n'atteignent pas leurs objectifs.

- d. Comme le souligne le document de consultation, l'efficacité énergétique est la source d'énergie qui coûte le moins cher (3 à 6 fois moins que les nouvelles centrales), qui crée le plus d'emplois (1,5 à 8 fois plus), sans compter ses multiples bénéfices pour l'économie (augmentation du revenu disponible des ménages et amélioration de la compétitivité des entreprises) et sur l'environnement et sur la société (amélioration du confort et de la santé – qualité de l'air intérieur, par exemple).

Or, en dépit de tous ces bénéfices, le contexte actuel de surplus d'électricité apparaît comme un frein aux efforts dans ce secteur. En période de surplus, le premier réflexe semble être de cesser d'investir en efficacité énergétique alors qu'il existe d'autres options pour équilibrer l'offre et la demande.

En conséquence, le RNCREQ demande au gouvernement d'étudier la possibilité de reporter la construction des centrales La Romaine 3 et La Romaine 4 jusqu'à ce que les besoins le justifient. Par ailleurs, en favorisant la substitution du mazout par de l'électricité, l'électrification des transports et l'industrialisation « propre », il est possible de penser qu'on pourrait non seulement éliminer les surplus mais justifier des investissements en efficacité énergétique. Autrement dit, le gouvernement doit répondre à la question suivante : pourquoi se prive-t-il d'investissements pour de l'énergie à 2,5 cents/kWh, qui créent plus d'emplois dans toute les régions et qui enrichissent les Québécois, sous prétexte qu'il est forcé de poursuivre la construction de centrales à 7, 8 ou 9 cents/kWh (avec moins d'emplois et plus d'impacts sur l'environnement) ?

3. Le défi des transports

Comme le souligne le document de consultation, le RNCREQ reconnaît que la réduction de la consommation d'énergie dans le secteur des transports représente un défi colossal.

D'abord parce que la consommation d'énergie dans ce secteur est en forte croissance. Il nous faut donc non seulement freiner cette tendance, mais la renverser.

Mais aussi et surtout parce que la consommation d'énergie dans le secteur des transports est bien loin d'être déterminée uniquement par des facteurs comme l'efficacité et les coûts. Bien plus qu'un moyen de déplacement, la voiture représente un véritable symbole de réussite et de liberté directement associé à notre mode de vie. De la même manière, les marchandises sont souvent transportées sur la base de considérations qui, elles aussi, relèguent bien loin les enjeux de coûts et d'efficacité.

La réponse à ce défi doit donc être structurée et diversifiée.

Dans le domaine du transport des personnes, il faut prioriser les efforts de réduction de la taille des véhicules, de leur consommation, de leur nombre, et de la distance qu'ils parcourent. Il y a moyen de le faire grâce à des mesures à faible coût :

- mettre en place une réglementation et/ou des incitatifs fiscaux (bonus/malus) afin de réduire l'achat de véhicules surdimensionnés et/ou à forte consommation;
- mettre en place des réglementations (voies réservées) et/ou des incitatifs fiscaux (péage) pour augmenter le nombre de personnes par véhicule (covoiturage, transport collectif);
- réduire la distance parcourue par véhicule grâce à des incitatifs fiscaux (coût d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel).

La mise en place de telles mesures doit être précédée de campagnes de sensibilisation et s'accompagner d'investissements significatifs dans le développement de l'offre de transport

actif et collectif. Il faut des alternatives efficaces, peu coûteuses et confortables, et ce, tant au niveau urbain, interurbain que rural. À cet égard, le RNCREQ recommande un moratoire sur le développement de nouvelles infrastructures de transport routier afin que les sommes dédiées soient plutôt dévolues au maintien et au développement de l'offre de transport collectif et actif.

Il faudra en outre favoriser des modes d'occupation du territoire qui permettront de diminuer les besoins de motorisation (mixité de fonctions, densification, etc.). Nous en discutons plus amplement à la section suivante.

Le RNCREQ appuie aussi le recours à l'électricité pour remplacer le pétrole dans les véhicules. C'est une option qui fait énormément de sens au Québec puisque notre électricité est abordable et de source renouvelable. Nous reconnaissons en outre qu'il s'agit d'une option qui suscite un fort appui et peut servir de motivation globale en faveur d'une véritable révolution énergétique au Québec.

Le RNCREQ estime toutefois qu'il faut éviter de trop compter sur cette avenue comme solution unique au défi du transport des personnes. L'électrification des transports n'est pas sans impacts (fabrication des voitures, infrastructure de recharge, gestion des batteries, etc.) et a le défaut de prendre du temps et de coûter relativement cher. Par ailleurs, elle ne permet pas de réduire tous les impacts négatifs associés au modèle de l'auto-solo (congestion routière, obésité, coût pour le développement et l'entretien des infrastructures, étalement urbain, etc.) et n'encourage pas les changements de comportement. Même en terme d'effet sur la balance commerciale, on risque de ne pas y gagner au change, à moins de veiller à ce que des véhicules électriques soient, du moins en partie, fabriqués ou assemblés ici.

Dans le domaine du transport des marchandises, il faut nécessairement viser une réduction du recours au camionnage et, conséquemment, éviter de compter uniquement sur les énergies de substitution (gaz naturel, biocarburant et électricité). Par conséquent, il faut :

- tirer le plein potentiel de l'intermodalité en incluant le système ferroviaire et le transport maritime de courte distance (Est Amérique Nord) – cela implique notamment le maintien, la mise à niveau et le développement des infrastructures portuaires et ferroviaires ;
- développer l'économie locale et les cycles courts en encourageant sur des bases régionales la production, l'utilisation et la valorisation des biens et des services ;
- investir dans le développement des affaires autour des infrastructures existantes ;
- mettre en place des incitatifs régionaux pour détourner le transport routier vers le maritime ou le ferroviaire ;
- optimiser le système de transport actuel afin de diminuer les distances parcourues (retours à vide, fréquence, etc.) – la mise en place de centres de gestion des déplacements pour les marchandises devrait être envisagée ;
- former l'industrie sur les pratiques écoénergétiques du transport de marchandises.

4. Aménagement du territoire

[Nous reprenons ici les propos d'un mémoire présenté par Vivre en ville, Équiterre, la Fondation David Suzuki et le RNCREQ à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale à l'occasion de la Consultation générale et des auditions publiques sur l'avant-projet de loi, Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, en mai 2011.]

Les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme façonnent nos milieux de vie et leur organisation, et fixent leurs caractéristiques pour au moins une ou deux générations. Une autoroute, un musée, un quartier sont construits pour plusieurs décennies. L'impact de leur localisation et par exemple, du choix des matériaux, se fera sentir pendant toute leur durée de vie, et en particulier sur les besoins de motorisation, très énergivores. Repenser la manière dont nous aménageons nos milieux de vie est la solution la plus efficace et la moins coûteuse de répondre à plusieurs défis actuels et futurs.

Le défi climatique et énergétique, tout d'abord. À titre d'exemple, des milieux de vie plus compacts, avec des services accessibles à pied et axés sur un service performant de transport collectif sont le meilleur moyen de réduire la longueur et le nombre de déplacements motorisés. La cible de 20 % de réduction des émissions que s'est fixée le gouvernement du Québec pour 2020, mais aussi, à plus forte raison, celles plus drastiques encore qui suivront, ne pourront être atteintes sans une action structurante en aménagement du territoire.

[...] Jusqu'ici, on a permis le développement toujours plus loin au lieu de favoriser celui des zones déjà urbanisées. Il y a pourtant, au cœur même des villages, des quartiers anciens et des premières couronnes de banlieue, un potentiel énorme dans la revitalisation de terrains vacants ou sous-utilisés, bref, dans une meilleure utilisation de l'espace, avant même de penser à dézoner un seul hectare de zone agricole.

Parallèlement à ces enjeux, les décideurs doivent plus que jamais répondre à des impératifs d'efficacité et de bonne gestion. L'étalement urbain rend nécessaire la construction de nouveaux aqueducs, écoles, services d'incendie, équipements de loisirs, etc. [...]

Les mauvaises décisions en aménagement du territoire ont en outre de nombreuses autres conséquences néfastes, que ce soit en matière de santé, de perte de biodiversité, de sécurité routière, d'inefficacité énergétique, de disparition des milieux humides... Nous n'avons pas le choix : il faut mettre l'aménagement du territoire au premier rang des priorités.

5. Le levier des énergies renouvelables

Note. Dans le document de consultation, on parle du levier de l'électricité, ce qui est réducteur puisque l'électricité n'est pas le seul vecteur énergétique à mettre en valeur, et aussi parce que les énergies renouvelables ne servent pas uniquement à produire de l'électricité (comme la biomasse, le solaire passif ou la géothermie par exemple). Le RNCREQ aborde donc ici la notion d'énergie renouvelable au sens large.

À l'échelle de la planète, de plus en plus de signaux convergent vers la nécessité d'un virage majeur en faveur du recours aux énergies renouvelables, et ce, au détriment des ressources fossiles. Même si cela tarde à se faire, il est indéniable que cette réalité va se traduire de plus en plus dans les politiques publiques partout à travers le monde.

Dans ce contexte, comme le souligne le document de consultation, le Québec se trouve dans une situation enviable :

- il se distingue par son leadership en matière de production d'énergie renouvelable (particulièrement l'hydroélectricité mais aussi l'éolien) ;
- sa capacité de production actuelle d'énergie électrique dépasse les besoins annuels de consommation (alors même que des projets de développement sont actuellement en construction) ;
- le Québec possède encore un énorme potentiel pour le développement de nouvelles énergies renouvelables.

Le RNCREQ estime que cet avantage doit servir de source de motivation pour faire du Québec un leader dans le développement énergétique durable et l'économie verte. Pour ce faire, il propose trois axes d'intervention. Notons que ces axes sont parfois interdépendants, ce qui fait que certains peuvent paraître contradictoires s'ils ne sont pas correctement harmonisés.

Axe 1. Un prix pour l'électricité qui permet d'en apprécier la juste valeur

Comme nous l'avons vu plus tôt, l'électricité renouvelable québécoise constitue une richesse inestimable. Pourtant, elle est actuellement soldée à des tarifs parmi les plus bas au monde. Cela explique en partie pourquoi la population québécoise n'est pas suffisamment consciente de la très grande valeur de cette richesse.

Par ailleurs, le RNCREQ est d'avis que des tarifs d'énergie trop bas sont contraires aux principes du développement durable. Ils provoquent une consommation irresponsable des ressources, dissuadent les mesures d'économie d'énergie et nuisent au développement des énergies renouvelables.

En conséquence, le RNCREQ recommande l'augmentation des tarifs d'électricité afin qu'ils reflètent mieux leur valeur réelle. Toutefois, cela doit se faire uniquement après avoir mis en place des mesures d'accompagnement en efficacité énergétique qui permettront de compenser les impacts sur les consommateurs, particulièrement auprès des clientèles à faible revenu. D'ailleurs, le RNCREQ reconnaît que des prix élevés de l'énergie n'auront un

effet dissuasif réel sur la consommation seulement si les consommateurs ont accès à des alternatives et/ou des programmes d'efficacité énergétique performants.

Pour éviter de pénaliser la clientèle à faible revenu, le RNCREQ recommande d'établir un seuil minimal de consommation en deçà duquel il ne faudrait pas appliquer l'augmentation des tarifs. Une autre avenue, probablement plus souhaitable, serait que le gouvernement du Québec mette en place un programme de soutien spécifique pour aider les ménages à faibles revenus et qui serait administré par lui plutôt que par le distributeur d'électricité.

Enfin, le RNCREQ s'attend à ce que les efforts visant la réduction des émissions de GES et du recours aux énergies fossiles amèneront aussi les gouvernements à hausser de manière significative les taxes sur le carbone. En plus de générer des recettes pour la mise en place des alternatives, cela aura un effet dissuasif sur la consommation tout en préservant la position concurrentielle de l'électricité par rapport aux autres énergies fossiles comme le gaz et le pétrole.

Axe 2. Créer un marché pour l'utilisation de l'électricité

Pour le RNCREQ, le contexte actuel doit avant tout servir d'inspiration pour stimuler la réduction de la dépendance au pétrole du Québec en favorisant le recours aux énergies renouvelables sur son propre territoire, notamment pour éliminer le recours au mazout pour le chauffage et la production de chaleur ainsi que pour électrifier les transports.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'une occasion unique de se donner une politique de développement industriel qui encouragera le recours à l'électricité. Voici des propositions qui pourraient s'inscrire dans une telle politique :

- valoriser la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec ;
- attirer au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité ;
- stimuler par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie (économie verte, créneaux d'excellence, soutien au démarrage d'entreprise, R&D, développement régional), et ce, tant pour les services que pour les biens. Il faut sortir du cycle par lequel on stimule le développement régional uniquement par la production d'énergie (petites centrales, éolien) ou par le développement d'entreprises énergivores. On doit plutôt stimuler le développement de marché dans le secteur de l'économie verte.

Enfin, le Québec doit aussi s'investir dans le développement de partenariat avec les États voisins de manière à augmenter l'exportation d'électricité. Contrairement au marché « spot », ce type d'entente nous permet de nous assurer que l'électricité exportée sert à remplacer des sources d'énergie plus polluantes.

Axe 3. Cibler des filières, des secteurs et des besoins précis pour les investissements dans le développement de l'énergie

Le contexte de surplus d'électricité n'est pas la seule raison qui doit nous inciter à la prudence en matière de développement de nouvelles sources d'énergies. En effet, même si elles sont préférables aux énergies fossiles, les filières d'énergies renouvelables ne sont pas sans impacts sur l'environnement, lesquels peuvent être majeurs et souvent irréversibles, comme la création de réservoirs et le détournement de rivières pour l'exploitation de l'énergie hydraulique.

Il est difficile d'établir un classement rigoureux des sources d'énergie à privilégier puisque plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et sont interdépendants. En outre, un système de pondération des facteurs n'est pas simple à établir et fait souvent appel à des critères plus ou moins subjectifs. Malgré tout, en ayant en tête ces facteurs, il est en général possible pour un cas spécifique de donner un avis assez juste sur la forme d'énergie à privilégier dans telle ou telle situation. Pour la comparaison, on doit autant que possible prendre en compte les impacts sur l'ensemble du cycle de vie de la filière (extraction, transformation, transport, utilisation, gestion des résidus).

Les quatre principaux facteurs à prendre en considération sont les suivants.

1- Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Étant donné l'importance de la problématique des changements climatiques et la nécessité urgente de réduire les émissions de GES, on doit prioriser les formes d'énergie qui en émettent le moins possible. Les énergies fossiles sont les plus grandes émettrices de GES : la plus intéressante étant le gaz naturel 2,12 MT éq.CO₂/Mtep, suivi du pétrole (3,09) puis du charbon (4,12). C'est la raison pour laquelle on considère le gaz naturel comme une énergie de transition intéressante si elle sert à déplacer des énergies fossiles plus fortement émettrices de GES, et que les sources d'énergie renouvelables plus avantageuses ne peuvent être utilisées. Les bénéfices de l'utilisation du gaz naturel en termes de GES doivent être étudiés de manière rigoureuse dans la mesure où les émissions liées aux approvisionnements sont en évolution (*voir la section sur les hydrocarbures en page 29*). Enfin, les autres formes d'énergie ne sont pas sans impacts sur le climat, bien qu'en général nettement plus avantageuses que les combustibles fossiles. Par exemple, la géothermie émet 0,12 MT éq.CO₂/Mtep alors que c'est 0,17 pour l'éolien et 0,25 pour le solaire thermique.

2- Pollution

Lorsqu'on considère l'ensemble du cycle de vie, toutes les formes d'énergie entraînent l'émission de divers polluants dans l'eau, l'air et le sol et la dégradation des écosystèmes. Les plus importants contaminants atmosphériques sont émis lors de la combustion (SO₂, NO_x, CO, particules, etc.), mais on reconnaît aussi de la contamination de l'eau par divers éléments toxiques comme les métaux lourds lors de l'extraction du pétrole ou suite à l'enneigement de vastes territoires pour la création de réservoirs hydroélectriques. Les énergies renouvelables comme le solaire passif, la géothermie et l'éolien émettent peu de pollution. On parle alors d'énergies propres. En

contrepartie, les énergies fossiles sont dites non propres puisqu'elles émettent beaucoup de contaminants.

3- Épuisement des ressources

L'humanité est actuellement confrontée à une grave problématique d'épuisement des ressources. En effet, on consomme les ressources planétaires (eau, énergie, aliments, minéraux, etc.) à un rythme trop rapide par rapport à la capacité de la terre d'absorber les déchets et de régénérer ces ressources. Il faut donc absolument privilégier les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique) plutôt que les énergies fossiles (non renouvelables) comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel.

4- Proximité

Il est généralement reconnu que les sources d'énergie pouvant se déployer à petite échelle près des sites d'utilisation sont à privilégier par rapport aux sources d'énergie qui impliquent de lourdes infrastructures de transport et de transformation. Les énergies locales réduisent les risques et les pertes d'énergie liées au transport, favorisent le développement des communautés et renforcent l'autonomie et la sécurité énergétique.

Quatre autres facteurs doivent aussi être pris en compte dans les choix.

5- Intensité énergétique

Un facteur important à considérer dans le classement des sources d'énergie est le concept d'énergie nette. Cela réfère au principe qu'il est nécessaire de dépenser de l'énergie pour en produire (par exemple, il faut dépenser de l'énergie pour construire et installer une éolienne avant que celle-ci ne produise ensuite de l'énergie). Dans un contexte d'épuisement des ressources, il faut choisir les énergies qui produisent plus d'énergie que ce qu'il en faut pour l'extraire (énergie nette positive). Dans son rapport *Rendement sur l'investissement énergétique*, Patrick Déry conclut : « Du point de vue de l'énergie nette produite, les sources d'énergie les plus intéressantes pour le Québec sont, par ordre d'importance : l'hydroélectricité, la biomasse forestière, le solaire thermique (passif principalement), l'éolien, le solaire photovoltaïque, la géothermie et le biogaz. Les autres sources potentielles sont soit négatives du point de vue de l'énergie nette, soit très limitées dans leurs applications; ou l'on ne dispose pas des informations nécessaires pour en juger. Cependant, certaines d'entre elles pourraient néanmoins s'avérer intéressantes pour certaines applications bien précises. »

6- Usage

L'énergie sert à combler plusieurs types de besoins forts différents (chauffage, éclairage, transport, etc.). Or les diverses formes d'énergies ne sont pas toutes appropriées et n'ont pas la même efficacité en fonction des usages. Cela permet d'introduire le concept de « la bonne énergie à la bonne place ». Il faut tenter de choisir l'énergie la plus appropriée pour l'usage. Par exemple, il serait énergivore et fort peu pratique d'utiliser le gaz naturel pour s'éclairer ou pour faire fonctionner un

ventilateur, on préférera l'électricité. En revanche, en raison de son fort pouvoir calorifique, il pourrait être avantageux de favoriser le gaz naturel pour les besoins de chauffage, plutôt que l'électricité. En effet, la conversion en chaleur de l'électricité est moins efficace et l'énergie électrique ainsi libérée pourrait servir à remplacer des énergies fossiles pour des usages plus nobles et appropriés en électrifiant des transports, par exemple.

7- Disponibilité et maturité

Dans des situations précises, les formes d'énergies les plus appropriées ne sont tout simplement pas disponibles. C'est le cas par exemple des réseaux et des résidences isolées qui ne sont pas reliées au réseau d'Hydro-Québec.

8- Prix

Dans une perspective de développement durable, il faut aussi prendre en considération la notion de coûts (sur l'ensemble du cycle de vie) pour le choix des filières. Certaines formes d'énergie, souvent par manque de maturité, sont beaucoup trop coûteuses actuellement pour remplacer des énergies plus polluantes. Les efforts en efficacité énergétique deviennent alors d'autant plus nécessaires pour réduire les impacts, le temps que ces énergies nouvelles deviennent plus compétitives.

En regard de ces considérations, le RNCREQ estime que la future politique énergétique doit orienter les choix en matière de production d'énergie par une planification et un encadrement rigoureux, et en respectant les conditions suivantes :

- privilégier les énergies ayant les plus faibles impacts et le plus grand retour sur l'investissement énergétique;
- répondre aux conditions d'acceptabilité sociale et environnementale;
- ne pas encourager la production d'énergie au détriment des mesures d'efficacité énergétique, lesquelles doivent demeurer une priorité;
- ne pas entraîner le suréquipement et favoriser la boulimie énergétique;
- développer la production d'énergie dans des contextes bien spécifiques pour lesquels elles constituent un atout indéniable :
 - pour remplacement les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolés,
 - pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
 - pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle court),
 - pour soutenir le tissu industriel et le développement,
 - pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (autoproduction).

Le RNCREQ estime que l'éolien, le solaire passif et actif, la géothermie, la biomasse forestière, les biocarburants, le biométhane et l'hydroélectricité (incluant les hydroliennes), sont des sources d'énergie qui pourraient répondre à ces conditions.

6. Gérer les hydrocarbures

Comme le souligne le document de consultation, malgré toute notre bonne volonté, notre dépendance aux hydrocarbures, surtout au pétrole, est telle qu'il nous serait impossible de nous en passer demain matin : la consommation de ces formes d'énergie restera nécessaire au Québec pour de nombreuses années encore.

La question de la meilleure source d'approvisionnement devient donc importante, si tant est qu'on peut y changer quoi que ce soit. Actuellement, le pétrole consommé au Québec vient principalement de l'Afrique (Algérie) ainsi que de la Mer du Nord. Quant à lui, le gaz naturel provient principalement de l'ouest canadien mais il est probable aussi qu'il se consomme au Québec du gaz naturel en provenance des gisements de gaz des États-Unis (gaz conventionnel ou non).

Or, il est de plus en plus question que le Québec se tourne vers le pétrole des sables bitumineux canadiens ou encore vers celui tiré de son propre territoire. Pour le gaz naturel, on parlait il n'y a pas si longtemps d'en importer d'outre-mer (projets de ports méthanier), plus récemment d'exploiter notre propre gaz de schiste, alors que la question de la part du gaz non conventionnel américain ou même canadien est difficile à établir dans notre bilan de consommation actuel, une part qui sera assurément en croissance aux cours des années.

La question qui se pose est donc la suivante : quelle est la meilleure source de pétrole ou de gaz sur le plan environnemental, social et économique. Cela inclut notamment les impacts et les risques associés aux modes de transport de ces produits. Globalement, on reconnaît que plus les ressources d'hydrocarbures conventionnelles s'épuisent, plus on se tourne vers des sources d'approvisionnement plus coûteuses et qui ont des impacts ou des risques plus grands sur l'environnement et les populations.

À cause du manque d'information disponible, il nous paraît très difficile de faire une comparaison exhaustive des avantages et inconvénients de chacune des sources. On peut toutefois souligner les éléments à prendre en considération dans une telle comparaison : fragilité des écosystèmes, proximité, disponibilité et maturité, prix, émissions de GES au cours du cycle de vie, émissions de polluants atmosphériques, risques environnementaux pour le transport, retour sur l'investissement énergétique, rigueur de la réglementation et de l'encadrement, conflit avec d'autres activités économiques, risque de contamination de l'eau, milieu habité ou non, etc.

Le RNCREQ estime que dans les circonstances, il n'y a pas de bon choix à part celui de concentrer nos efforts sur la réduction de la consommation d'hydrocarbures, en particulier du pétrole, et sur la recherche d'alternative. Il s'agit d'un objectif que les CRE poursuivent ardemment, car c'est la seule option valable pour faire face, rapidement et de façon conséquente, aux enjeux majeurs que sont les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources.

Le RNCREQ est néanmoins d'avis que le gouvernement du Québec, qui fait face actuellement à des décisions importantes à prendre à l'égard de la consommation et des approvisionnements futurs en pétrole et en gaz, doit appuyer et documenter celles-ci sur une analyse comparative des différentes options, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole. À cet égard, le Québec devrait s'inspirer des travaux et analyses réalisés par la Commission européenne, laquelle, à terme, pourrait imposer des contraintes à l'utilisation de sources de « pétrole sale ».

La question de l'approvisionnement est capitale, car les options choisies auront des répercussions importantes et à long terme sur les générations futures. Ces décisions doivent donc être prises dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Le cas particulier du gaz naturel

Comme le démontre la figure 2.1 à la page 25 du document de consultation, le gaz naturel répond actuellement à environ 13 % des besoins en énergie du Québec. Or le Québec ne produit pas de gaz naturel de manière notable mais plusieurs projets de production de biogaz sont à l'étude ou en développement, et la possibilité d'exploiter le gaz de schistes présent sur le territoire québécois demeure en suspens.

Position du RNCREQ sur l'exploitation de gaz de schiste

Cet extrait est tiré du mémoire du RNCREQ déposé au BAPE dans le cadre de son mandat portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec : <http://bit.ly/cpniFy>. Mémoire sur le plan de réalisation de l'ÉES : <http://bit.ly/RrW3mT>.

[...] l'exploitation des gaz de schiste compte de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il ne semble pas exister à ce jour des technologies appropriées pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement. En outre, l'exploitation des gaz de schiste entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura une implication sur nos efforts de réduction.

Ainsi, pour le RNCREQ, il faut mener une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques de la filière des gaz de schiste au Québec (incluant une ÉES et une étude du cycle de vie complète). Cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement par une autre filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

Pour le RNCREQ, le Québec doit prioriser, quand cela est possible, le recours aux énergies renouvelables et locales plutôt qu'au gaz naturel. Il à noter qu'actuellement, **le très faible prix du gaz naturel à l'échelle du continent nuit au développement des énergies renouvelables**. En outre, il est difficile pour le moment d'envisager le remplacement du gaz naturel par des énergies renouvelables dans certains secteurs (procédés industriels). En conséquence, le gaz naturel doit provenir des sources les plus propres possible et être idéalement renouvelable (biogaz). Pour le gaz naturel fossile (non-renouvelable), celui de source conventionnelle semble le choix le plus judicieux.

Par ailleurs, le RNCREQ estime qu'il faut appliquer au gaz naturel le concept de « la bonne énergie à la bonne place » :

- L'utilisation du gaz naturel en remplacement des produits pétroliers dans les secteurs de la fabrication industrielle et du chauffage pourrait améliorer de façon sensible le bilan environnemental global (réduction des émissions de GES et de polluants).
- L'utilisation du gaz naturel comme carburant dans les véhicules pour le transport des marchandises est aussi intéressante (camion lourd, bateau, train, machineries, etc.) pour remplacer les produits pétroliers. Il s'agit de la meilleure alternative au pétrole à court terme puisque l'électrification n'est pas encore une option. Il faut toutefois appuyer la recherche et le développement dans le secteur de l'électrification qui est néanmoins prometteur, comme l'illustre l'exemple présenté en page 66 du document de consultation.

Cependant, il est primordial d'analyser les gains environnementaux associés à l'utilisation du gaz naturel comme énergie de substitution de manière rigoureuse et évolutive. Entre autres, l'épuisement des réserves de gaz naturel conventionnel, en plus des bouleversements dans le secteur du transport des hydrocarbures, ont un impact sur les perspectives d'approvisionnement pour Gaz Métro. Le bilan environnemental global du gaz naturel consommé au Québec risque ainsi d'évoluer selon le niveau de pollution et d'émissions de GES associés aux nouvelles sources de gaz et aux nouveaux axes de transport.

Position du RNCREQ sur le projet de desserte de la Côte-Nord »

Le gaz naturel n'est pas disponible actuellement sur la Côte-Nord (et sur la rive est du Saguenay), ce qui empêche l'utilisation de cette énergie en remplacement des produits pétroliers (notamment dans le secteur industriel).

Or le Québec pourrait faire des gains importants en réduction de GES si l'on pouvait substituer le mazout par le gaz naturel sur la Côte-Nord.

Comme le souligne le document de consultation en page 8, le projet est actuellement mis sur la glace pour des raisons économiques.

Le RNCREQ appuie le principe de desserte en gaz naturel de la Côte-Nord à condition que :

- les impacts environnementaux et sociaux du gazoduc soient acceptables, correctement mitigés et limités au maximum;
- ce développement ne compromette pas le recours en priorité aux énergies renouvelables lorsque c'est possible (biogaz, biomasse, géothermie, etc.);
- tous les outils et processus adéquats de consultation pour encadrer ce développement soient mis en place;
- la perspective de ce développement soit évaluée de façon distincte par rapport au développement des gaz de schiste au Québec;
- l'on prenne en compte les impacts environnementaux de l'ensemble du cycle de vie du gaz naturel (extraction, transport, consommation) de manière à démontrer que les gains environnementaux sont réels, surtout dans la perspective où le gaz naturel sera vraisemblablement de plus en plus issu de sources non conventionnelles.

Biocombustible

Dans un contexte où les énergies fossiles se raréfient et sont de plus en plus coûteuses, le recours aux biocombustibles (biomasse forestière, biocarburant, biométhane, etc.) s'avère de plus en plus intéressant. En outre, ce sont des énergies renouvelables qui peuvent contribuer aux efforts de réduction des GES, participent à la valorisation des résidus et favorisent des systèmes énergétiques locaux à cycle courts.

Sauvons le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage !

Le Québec a mis en place un important programme, doté d'une enveloppe de 650 M\$, visant la valorisation des matières organiques. Il s'inscrit dans un contexte où le Québec souhaite interdire l'élimination des matières organique putrescible d'ici 2020.

Le RNCREQ est inquiet de la tournure que prend ce dossier. Entre autres, il semble y avoir des lacunes au niveau du développement des marchés pour la valorisation des sous-produits issus des procédés de traitement proposés (compost, digestats, biogaz).

Ce dossier n'est pas traité dans le document de consultation, alors qu'il y a pourtant une dimension énergétique à ce programme.

Cela dit, la production et la consommation de ces formes d'énergie n'est pas sans impacts et doit donc répondre à des conditions d'acceptabilité sociale et environnementale.

Dans le contexte où ces conditions peuvent être respectées, on doit encourager le développement de ces filières, favoriser la recherche et développement et développer les marchés. Il faudrait notamment des mesures pour que le biodiésel produit au Québec soit utilisé ici plutôt que d'être majoritairement exporté.

Exploitation du pétrole québécois

Il semble y avoir un vaste potentiel de production de pétrole au Québec et le gouvernement actuel souhaite favoriser le développement de cette ressource. Pour plusieurs, le développement de ce pétrole favoriserait l'autonomie énergétique du Québec (effet positif sur la balance commerciale) en plus de constituer une source d'enrichissement collectif.

Le potentiel côtier (Gaspésie, Île d'Anticosti) serait de type non conventionnel (pétrole de schiste), ce qui implique des activités de fracturation. Il y a donc tout lieu de croire qu'en termes d'impacts, ce type d'activité s'apparente à l'exploitation des gaz de schiste.

L'exploitation de ce pétrole compte ainsi de nombreux risques pour l'environnement (eau, air, sol) et il n'existe pas à ce jour, à notre connaissance, de technologies adéquates pour exploiter cette ressource dans le plus grand respect de l'environnement.

Il y a aussi de nombreux impacts sociaux et économiques associés à un tel développement qu'il importe de mettre en perspective avec les impacts des approvisionnements actuels. En outre, les bénéfices économiques globaux restent à démontrer.

Enfin, l'exploitation du pétrole entraîne une augmentation locale des émissions de GES et aura des conséquences sur nos efforts de réduction.

Les processus d'évaluation actuellement en cours sont incomplets et nettement insuffisants pour obtenir un aperçu complet des objectifs et des incidences environnementales, sociales et économiques de cette filière.

Les processus de consultation actuels sont inadéquats et insuffisants.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose au développement du pétrole québécois tant que le gouvernement du Québec n'aura pas :

- adopté une stratégie rigoureuse visant la réduction de la consommation de pétrole au Québec, avec des cibles et des moyens appropriés ;
- mené une évaluation complète et objective des incidences environnementales, sociales et économiques (évaluation de type ÉES incluant une étude du cycle de vie complète) de l'exploitation du pétrole québécois – cette évaluation inclura la comparaison de chaque scénario de développement de la filière à des scénarios de non-développement et/ou de remplacement de la filière qui répondraient aux mêmes besoins, dans un contexte de développement durable et d'équité intergénérationnelle ;
- fait la démonstration que l'exploitation du pétrole québécois est globalement bénéfique sur les plans environnementaux, sociaux et économiques par rapport aux autres approvisionnements possibles (notamment pour les secteurs touchés par ce développement) et que les impacts négatifs sont acceptables, correctement mitigés et limités au maximum ;
- adopté un cadre législatif approprié, incluant un cadre d'application rigoureux.

Dans le cas d'un développement de la filière :

- considérant qu'il s'agit d'une ressource non renouvelable, les plus hauts standards environnementaux et sociaux devront être mis en œuvre ;
- les bénéfices devront être partagés par l'ensemble de la société québécoise et avec les générations futures ;
- dans les territoires habités, les communautés doivent avoir le droit de refuser l'exploitation d'une ressource sur leur territoire.

Position du RNCREQ sur le cas particulier du pétrole extracôtier
(Golfe du St-Laurent et gisement Old Harry)

Pour le RNCREQ, l'exploitation du pétrole extracôtier comporte des risques considérables et non maîtrisables pour l'environnement en raison de la fragilité de l'écosystème, de la richesse de la biodiversité du Golfe et de la présence d'autres activités incompatibles (pêche, tourisme, navigation, etc.). Une éventuelle fuite de pétrole de type « marée noire » aurait des conséquences dramatiques et durables pour tout le bassin versant du fleuve Saint-Laurent, du golfe et de l'estuaire, ainsi que sur les cinq provinces maritimes.

D'ailleurs, sur le site du MRN, on peut lire que, suite au rapport préliminaire de l'EES 1, « le gouvernement du Québec a pris la décision de ne pas permettre d'activité d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. En effet, l'étude démontre qu'il s'agit d'un milieu complexe et fragile peu propice à la tenue d'activités d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière ». Le RNCREQ voit difficilement comment il pourrait en être autrement dans le reste du golfe du Saint-Laurent.

En conséquence, le RNCREQ s'oppose à l'exploitation du pétrole extracôtier.

Les trois conditions de succès

Pour le RNCREQ, si l'on veut se donner la chance d'atteindre les objectifs et les cibles de la future politique, il faudra obligatoirement répondre aux trois conditions suivantes.

1. Reconnaître l'ampleur des défis et des opportunités

La nouvelle politique énergétique doit permettre de relever des défis qui concernent l'humanité entière : la lutte contre les changements climatiques et l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement, le redressement de l'économie, l'amélioration des conditions de développement social, etc.

Les changements que doit provoquer la future politique énergétique sont d'une ampleur inégalée. Rien à voir avec ce qu'a entraîné la nationalisation de l'électricité, ou encore la réalisation des grands chantiers hydroélectriques québécois.

Cette fois-ci, toute la population québécoise est directement interpellée par de nécessaires changements d'habitude et de comportement : se déplacer autrement, modifier les pratiques d'urbanisme, concevoir des bâtiments moins énergivores, produire plus efficacement, faire des choix de consommation responsable, etc.

Or, c'est connu, il n'est pas facile de changer les comportements. En conséquence, la politique devra aborder cet enjeu de front et proposer des moyens concrets pour y faire face, notamment par la mise en place de puissants incitatifs. Il faudra compter sur des efforts et donc des moyens encore plus importants que ceux qui ont été investis dans la lutte contre le tabagisme, la vitesse ou l'alcool au volant.

Ceci étant dit, le Québec a la particularité, voire la chance, de pouvoir compter sur des atouts inestimables pour entrevoir positivement ces changements : des entreprises innovantes, des citoyens créatifs, une population éduquée et conscientisée, des ressources renouvelables, une main d'œuvre qualifiée, etc.

Voilà de quoi inspirer la mobilisation de tous et chacun envers un véritable projet de société qui placera le Québec au-devant du peloton des États les plus avant-gardistes.

2. Susciter l'adhésion

Il faut qu'une importante campagne de communication et de sensibilisation **PRÉCÈDE** la mise en œuvre de la politique énergétique afin que l'on puisse assurer la plus grande adhésion possible aux objectifs poursuivis.

En somme, il faut faire en sorte que la majorité des Québécois et des Québécoises aiment l'idée derrière ces réformes. Qu'ils y voient que c'est dans leur intérêt et qu'ils en tireront de nombreux bénéfices :

- ils auront une meilleure santé,
- ils auront plus d'argent dans leur poche,
- ce sera plus facile et plus agréable de se déplacer,

- les finances publiques seront en meilleur état,
- ils seront fiers de ce qu'ils ont accompli.

Cette campagne devra être conçue de façon à valoriser des comportements qui seront désormais perçus comme brillants et « in » par les citoyens : économiser l'énergie, moins compter sur une voiture, faire preuve de sobriété et participer à un effort collectif. À la complexité des enjeux, il faudra opposer des messages simples et limpides.

Qui plus est, une campagne de sensibilisation réduira la résistance face aux contraintes inévitables et nécessaires qu'il faudra imposer pour inciter aux changements de comportements (réglementations, taxes, péages, normes, etc.). Cela aura aussi pour effet de contrer la tendance qu'ont certains à percevoir négativement la réduction de la consommation d'énergie (puisque ce concept est contre-intuitif au plan économique).

Cette campagne devra se poursuivre durant toute la période de mise en œuvre de la politique.

3. Des instruments de gouvernance appropriés

Il est impensable d'imaginer un virage aussi important que celui qui est attendu (augmenter l'autonomie, réduire les GES, faire de l'efficacité énergétique un pilier du développement économique du Québec, affronter le défi des transports, etc.) sans déterminer qui sera responsable de mettre en œuvre ces réformes et quelles structures de gouvernance devront être modifiées ou mises en place pour y arriver.

Pour que les réformes proposées puissent être mises en œuvre, il faut notamment veiller à ce que les orientations et les décisions qui seront prises par l'ensemble des institutions concernées (ministères, municipalités et MRC, Régie de l'énergie, Hydro-Québec, CPTAQ, SAAQ, etc.), le soit dans le sens souhaité. Les rôles, responsabilités et pouvoirs de ces institutions devront être passés en revue pour s'assurer qu'elles agissent de manière cohérente et sans créer d'interférence et d'obstacles inutiles.

Il en va de même pour les lois, règlements, codes et normes qui encadrent les devoirs et obligations dans le domaine de la production, du transport et de la consommation d'énergie (Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, code du bâtiment, Loi sur la qualité de l'environnement, etc.), ainsi que pour les diverses mesures fiscales dans le domaine (programmes d'aide, subventions, taxes et autres incitatifs).

Pendant qu'il réfléchit aux orientations, aux objectifs et aux moyens qui seront mis de l'avant dans la nouvelle politique énergétique, le gouvernement doit confier dès à présent à un groupe de travail le mandat de faire une analyse des modes de gouvernance actuels et de lui proposer les modifications nécessaires pour assurer le succès de cette politique.

Principales recommandations du RNCREQ

Recommandation 1

Le RNCREQ appuie la vision énoncée dans le document de consultation en matière d'efficacité énergétique. Il est toutefois d'avis que la future politique doit proposer des cibles précises en matière de réduction de la consommation d'énergie, de sorte que le Québec puisse atteindre un niveau de consommation de 3,75 tep/personne en 2020 (réduction de 25 %). Cela placera le Québec à peu près au même niveau que la Norvège. En ce qui a trait aux moyens d'y parvenir, le RNCREQ demande au gouvernement de mettre sur pied une entité indépendante qui sera chargée de réaliser les objectifs de réduction de la consommation d'énergie. Par ailleurs, il devra modifier la loi sur la Régie de l'énergie pour qu'elle force les distributeurs de gaz et d'électricité à réaliser des économies annuelles minimales, en plus de la totalité des économies réalisables à un coût inférieur au coût évité.

Recommandation 2

La politique doit s'articuler autour d'une de réduction de consommation de pétrole, laquelle permettra de maximiser les gains environnementaux, sociaux et économiques associés aux efforts de réduction de consommation de l'énergie.

Recommandation 3

La politique doit s'appuyer sur la nécessité de mettre à profit la capacité des régions à se prendre en main et à prioriser les interventions en fonction de leurs réalités.

Recommandation 4

Il faut investir massivement dans le développement des alternatives dans le secteur du transport des personnes, en particulier en faveur du transport actif et collectif, et ce, autant dans les grands centres urbains que dans les régions. Les sommes investies seront, d'une part, récupérées de la réduction des investissements dans l'offre routière et, d'autre part, prélevées auprès des utilisateurs des infrastructures routières existantes (taxes sur le carbone, taxe sur le stationnement, péages, taxes sur l'immatriculation, etc.). De manière générale, les personnes qui ont un comportement que l'on cherche à changer, par exemple les utilisateurs du modèle de l'auto-solo, doivent financer les moyens de rendre accessibles et efficaces les comportements que l'on souhaite encourager, comme le transport en commun ou le covoiturage.

Recommandation 5

La façon dont on occupe le territoire a des impacts considérables sur les besoins en énergie. Et les forces actuellement à l'œuvre dans ce domaine tendent à favoriser la croissance de la consommation. Ainsi, pour obtenir des gains structurants et durables en matière de réduction de la consommation d'énergie, il faudra rapidement inverser cette tendance en mettant en place un important chantier de réforme dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Recommandation 6

Il faut réduire significativement la consommation d'énergie dans le secteur du transport des marchandises en favorisant une meilleure gestion des déplacements, l'intermodalité et le développement du transport maritime et ferroviaire. Comme pour le transport des personnes, le financement des mesures doit provenir d'instruments économiques qui permettent, en même temps, de décourager les modes de déplacement moins efficaces.

Recommandation 7

Malgré ses multiples avantages, l'électrification des transports ne doit pas être perçue comme une solution unique et miracle. Le RNCREQ recommande de prioriser en parallèle les mesures à faibles coûts qui permettront de réduire significativement la consommation des véhicules, leur taille, leur nombre et la distance qu'ils parcourent.

Recommandation 8

Le développement des énergies renouvelables doit se faire en priorité dans les secteurs où les gains environnementaux, sociaux et économiques seront les plus importants :

- pour remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et locales dans les réseaux autonomes et les résidences isolées,
- pour combler les besoins de puissance (effacement de la pointe),
- pour favoriser, par une meilleure autonomie (cycle court), le développement et le dynamisme des régions et réduire la dépendance aux hydrocarbures, en particulier au pétrole,
- pour favoriser le développement des régions par une meilleure autonomie (cycle court),
- pour soutenir le tissu industriel et le développement,
- pour assurer l'autonomie énergétique et la diversification des revenus des particuliers et des agriculteurs (autoproduction).

Recommandation 9

Il faut créer un marché pour écouler les surplus d'énergie électrique. Parmi les options à prioriser, soulignons :

- étudier l'opportunité de reporter la construction des centrales La Romaine 3 et La Romaine 4,
- mettre en place une stratégie de substitution des énergies fossiles,
- adopter une politique industrielle qui encouragera le recours à l'électricité par la mise en valeur de la faible empreinte en carbone des produits fabriqués au Québec, en attirant au Québec des entreprises qui pourront mettre en valeur les attributs environnementaux de l'électricité, et en stimulant par les tarifs des secteurs prometteurs et durable de l'économie,
- rechercher la conclusion d'ententes fermes d'exportation.

Recommandation 10

Avec les importants projets de transport d'hydrocarbures actuellement proposés sur son territoire, les Québécois ont des décisions importantes à prendre à l'égard de leurs approvisionnements futurs en pétrole et en gaz. Le RNCREQ recommande au gouvernement de procéder à une analyse comparative des différentes options d'approvisionnement, en tenant compte des coûts et bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sur l'ensemble du cycle de vie (extraction, transport, transformation, consommation, gestion des résidus), et notamment de l'impacts de ses choix sur ses objectifs de lutte contre les changements climatiques et de réduction de la consommation de pétrole.



**Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec
(RNCREQ)**

50, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 380
Montréal (Québec) H2X 3V4
514 861-7022



La **force d'un réseau** au service
de l'**environnement** et du **développement durable**

